



LA MUTUELLE DES
ÉTUDIANTS

MA SÉCU ÉTUDIANTE C'EST LMDE

Guide annuel 2017/18

LMDE, **centre national de Sécu étudiante** choisi
par plus de 830 000 étudiants affiliables
et **mutuelle étudiante nationale** avec plus
de 115 000 adhérents (chiffres au 30/04/2017).

LMDE.FR   

PARTENAIRE DE





C'est quoi la Sécurité sociale étudiante ?

Une étape obligatoire : En devenant étudiant, vous ne dépendez plus de la Sécurité sociale de vos parents et vous devez vous inscrire à la Sécu étudiante lors de votre inscription dans les études supérieures (sauf cas particuliers*).

Un service public : La Sécurité sociale est l'organisme qui rembourse entre 15 et 70 % de vos dépenses de santé. La Sécurité sociale des étudiants est confiée à des mutuelles étudiantes.

C'est quoi LMDE ?

LMDE, La Mutuelle Des Etudiants, c'est donc votre Sécu étudiante (obligatoire) et, si vous le souhaitez, votre mutuelle pour compléter vos remboursements de santé. Pour vous garantir la meilleure qualité de service, LMDE a signé un partenariat exclusif avec l'Assurance Maladie (CPAM) pour la gestion de votre Sécu étudiante.

Comment savoir si je dois m'inscrire à la Sécu étudiante ?

Votre inscription dépend de plusieurs critères comme votre âge et la profession de vos parents.



**Vérifiez
votre situation
ici**



Profession du parent
dont je dépends pour la Sécurité sociale

SALARIÉS & ASSIMILÉS

- Salarié du secteur privé,
- fonctionnaire de l'État,
- ouvrier d'État,
- salarié agricole ou exploitant agricole,
- praticien ou auxiliaire médical conventionné (sauf option profession libérale),
- agent des collectivités locales,
- artiste et auteur,
- demandeur d'emploi allocataire,
- Banque de France,
- Chambre de commerce & d'industrie de Paris,
- Théâtre National de l'Opéra,
- Comédie Française.

TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

- Commerçant, artisan, profession libérale (travailleur non salarié, non agricole).

RÉGIMES SPÉCIFIQUES

- Militaire,
- agent EDF / GDF / RATP,
- personnel des mines,
- clerc & employé de notaire,
- Sénat.

RÉGIMES TRÈS SPÉCIFIQUES

- Marine marchande,
- Port Autonome de Bordeaux,
- Assemblée Nationale.

J'ai entre 16 et 19 ans

entre le 1^{er} septembre 2017
et le 31 août 2018

Mon inscription
à la Sécu
étudiante
est OBLIGATOIRE
et GRATUITE

Je reste couvert
par la
Sécurité sociale
de mon parent

J'ai 20 ans

entre le 1^{er} septembre 2017
et le 31 août 2018

Mon inscription
à la Sécu
étudiante
est OBLIGATOIRE
et PAYANTE
gratuite si boursier
du CROUS

Je reste couvert par
la Sécurité sociale
de mon parent

J'ai entre 21 et 28 ans

entre le 1^{er} septembre 2017
et le 31 août 2018

Mon inscription
à la Sécu
étudiante
est OBLIGATOIRE
et PAYANTE
gratuite si boursier
du CROUS

* Quelques cas particuliers (sur présentation d'un justificatif)

Je suis salarié : mon inscription à la Sécu étudiante n'est pas obligatoire si j'ai un contrat de travail du 1^{er} septembre au 31 août avec au moins 150 h/trimestre ou 600 h/an. Si mon contrat de travail cesse en cours d'année, je devrais m'inscrire à la Sécu étudiante.

Je suis étudiant étranger de l'Espace Economique Européen (EEE) et Suisse : mon inscription à la Sécu étudiante n'est pas obligatoire si je possède une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou son certificat provisoire, ou une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.

Je suis étudiant étranger hors EEE ou Suisse : mon inscription à la Sécu étudiante est obligatoire et payante (gratuite pour les étudiants boursiers du gouvernement français).

J'ai un parent agent de la SNCF ou fonctionnaire international : je peux rester couvert par la Sécurité sociale de mon parent jusqu'à mes 28 ans.

Comment m'inscrire à la Sécu étudiante ?

Lors de votre inscription administrative dans votre établissement, il suffira de sélectionner ou d'écrire «**LMDE**» dans la rubrique Sécurité sociale.

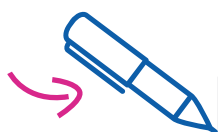
Centre payeur

Choisissez un centre de Sécurité sociale (obligatoire pour les affiliés à la Sécurité sociale étudiante,

LMDE-CENTRE 601



C'est facile !



PRECISEZ LA MUTUELLE ETUDIANTE CHOISIE POUR LA SECURITE SOCIALE DE BASE

LMDE

ceifa

SECURITE SOCIALE POUR LES ETUDIANTS
DECLARATION EN VUE DE L'OUVERTURE DES DROITS MALADIE - MATERNITE
(articles L. 381-3 à L. 381-11, R. 381-5 à R. 381-33 du code de la sécurité sociale)

N°10547*02

Date de réception par l'organisme :

L'ETUDIANT(E)

Nom(s) et Prénom(s) :

Votre n° de sécurité sociale si vous en possédez un :

Si vous n'en possédez plus, cocher cette case je sollicite pour la faire valoir postérieurement dans la rubrique «Adaptage»

Date de naissance :

Pays de naissance :

Commune de naissance :

Nationalité : Française UE/EEE/Suisse Autre (pour la pré-inscription à signer régulier - voir rubrique) Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Commune :

Adresse courriel :

SI VOUS ÊTES RÉSIDENT EN LETAT FRANÇAIS

Préciser si, pour l'année d'inscription, vous êtes locataire ou en attente de la décision définitive d'attribution (quand le justificatif date de 2 ans)

VOS DROITS A LA SECURITE SOCIALE

VOTRE SITUATION AU REGARD DE LA SECURITE SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE D'INSCRIPTION :

Bénéficiez-vous déjà, pour l'année d'inscription, du droit au remboursement de vos dépenses de santé par la sécurité sociale en France ? oui non

Si OUI, précisez à quel titre (en cochant la ou les cases) correspondant à votre situation :

à titre d'**ayant droit** d'un(e) assuré(e) relevant d'un régime français de sécurité sociale ou d'un organisme international

Vous devez indiquer le nom et prénom de la personne à laquelle vous êtes assuré(e) et indiquer le pays de la sécurité sociale de base choisie :

Vous êtes de parenté avec cette personne :

Si date de naissance :

Et précisez : si vous êtes ayant droit de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, celui-ci est-il lui-même étudiant(e) ? oui non

si vous êtes ayant droit d'un de vos parents, indiquez le régime du parent auquel vous êtes rattaché(e) :

régime salarié et assimilé (salarié du privé, fonctionnaire public, salarié ou exploitant agricole, profession médicale conventionnée, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, demandeur d'emploi indemnisé)

régime français des artisans, commerçants, professions libérales

régimes particuliers : EGF, GDF, RATP, Mines, Militaires, Employés et Clercs de notaire, Sénat

régimes spécifiques de la Marine-Marchandises, Assemblées Nationales, Port autonome de Bordeaux (ayant droit des parents jusqu'à l'âge de 21 ans)

régime spécifique de prévoyance de la SNCF (ayant droit des parents jusqu'à l'âge de 20 ans)

Autre régime. Préciser :

à titre d'**assuré(e)** personnellement, en raison de l'exercice d'une activité professionnelle

à titre d'**étudiant** dans un autre établissement au cours de la même année (nom et coordonnées) :

à un autre titre (demandeur d'emploi indemnisé durant toute l'année universitaire, contrat d'apprentissage, CMI de base?) Préciser :

VOUS VENEZ D'UN ETAT MEMBRE DE L'UE, DE L'EEE, DE LA SUISSE OU DU QUEBEC

Précisez si vous êtes étudiant :

- pour l'UE, l'EEE ou la Suisse : d'une situation complète de droit à l'assurance maladie S1 ou E106 ou E109 ou E121

ou d'une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ou d'une certification d'assurance prévue

- pour le Québec : d'un formulaire SE 401 Q 10bis ou SE 401 Q 101 ou SE 401 Q 106

Si vous n'avez aucun de ces documents, vous serez affilié(e) au régime général de sécurité sociale en tant qu'étudiant.

Dois-je régler une cotisation ?

Si votre Sécu étudiante est payante, votre établissement d'enseignement supérieur encaissera, en même temps que vos frais d'inscription, la cotisation Sécurité sociale (tarif fixé par arrêté interministériel à 215 € pour 2016/2017). Il reversera ensuite l'intégralité de votre cotisation à l'URSSAF.

Que se passe-t-il ensuite ?

Après votre inscription, c'est votre établissement qui gère : il transmettra à LMDE les informations pour ouvrir vos droits à la Sécu étudiante pour l'année universitaire.

Entre temps, vous devrez simplement :

- envoyer un RIB pour recevoir vos remboursements,
- déclarer votre médecin traitant,
- créer un compte sur ameli.fr pour suivre vos remboursements et télécharger vos attestations,
- mettre à jour votre carte vitale (dans une agence LMDE, un accueil de l'Assurance Maladie ou une pharmacie).



Tous les détails sur lmde.fr

Si vous êtes né à l'étranger, retrouvez toutes les démarches sur lmde.fr.

Dois-je me réinscrire chaque année ?



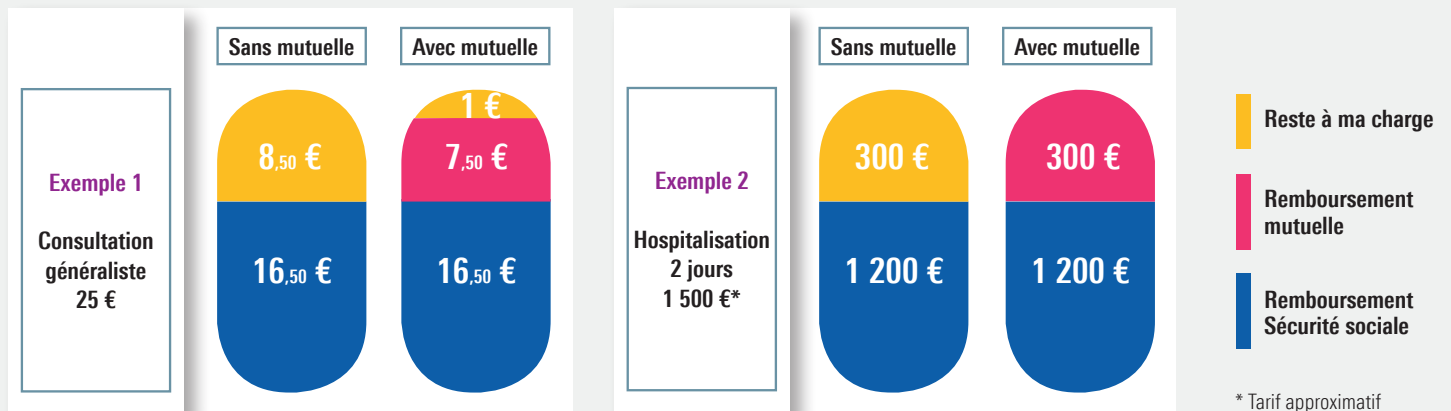
OUI !

A chaque réinscription dans l'enseignement supérieur, il vous suffit de choisir à nouveau LMDE – Centre 601 pour votre inscription à la Sécu étudiante.



Quelle est la différence entre Sécurité sociale et mutuelle ?

La Sécurité sociale ne rembourse qu'une partie des frais de santé. Pour compléter vos remboursements santé, il est indispensable d'adhérer à une mutuelle adaptée à vos besoins d'étudiant.



Quelle mutuelle est faite pour moi ?



5 minutes pour adhérer sur lmde.fr !

	Vitalité LMDE	Essentielle LMDE	Zen LMDE
	12,85 € / mois 154,20 € / an	22,95 € / mois 275,40 € / an	34,60 € / mois 415,20 € / an
RESPONSABILITÉ CIVILE Vie étudiante - Vie privée			
SOINS COURANTS			
SOINS HOSPITALIERS			
PHARMACIE			
SOINS DENTAIRES			
OPTIQUE			
SOINS À L'ÉTRANGER			
PRÉVENTION			

Votre logement étudiant est-il assuré ?

Avec LMDE, vous bénéficiez d'offres exclusives pour votre assurance habitation** !

ASSURANCE HABITATION

À partir de **3,25 € /mois**

Pour votre location d'appartement ou de chambre d'étudiant, seul ou en colocation, vous devez vous assurer.

Rendez-vous sur axa.fr/lmde

** AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 • Entreprises régies par le Code des assurances.

Plus de 830 000 étudiants nous font déjà confiance



Les bonnes raisons de choisir LMDE pour ma Sécu étudiante

#Confiance



- vous êtes remboursé sous 48h directement par
- vous accédez à votre compte perso sur ameli.fr pour suivre vos remboursements et télécharger vos attestations, **Exclusivité LMDE !**

Léo @Leooel - 20 mars.
J'ai bien récupéré mon attestation Sécu :)
Merci @La_LMDE pour ta réponse.



#Disponibilité

- vous pouvez venir dans l'un des **69 accueils LMDE** et dans l'un des **2 100 accueils de l'Assurance Maladie**, **Exclusivité LMDE !**
- vous pouvez nous contacter sur les réseaux sociaux, par email, ou par téléphone,
- nous vous répondons en français ou en anglais.

#Simplicité

- vous conservez votre carte Vitale si vous en avez déjà une,
- seul centre national de Sécu étudiante ; si vous déménagez pendant vos études, vous n'aurez aucune démarche administrative à réaliser, **Exclusivité LMDE !**
- le jour où vous ne serez plus étudiant, vous serez déjà enregistré à l'Assurance Maladie, vous n'aurez pas besoin de renvoyer vos justificatifs car l'Assurance Maladie conserve toutes vos informations. **Exclusivité LMDE !**





CONTACTER MA SÉCU ÉTUDIANTE LMDE



Votre compte ameli.fr et votre appli mobile pour :

- suivre vos remboursements en temps réel,
- télécharger vos attestations de droits,
- contacter votre Sécu étudiante via la messagerie.



Pour envoyer votre RIB, votre déclaration de médecin traitant
ou vos feuilles de soins :

LMDE Assurance Maladie
35070 Rennes Cedex 9



69 accueils LMDE

www.lmde.fr > agences

Paris Danton ouvert le jeudi jusqu'à 20h et le samedi !

2 100 accueils de l'Assurance Maladie (CPAM)

www.ameli.fr > votre caisse



France métropolitaine :

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

0 811 505 633

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Tapez 1 : pour votre Sécu étudiante LMDE

We speak English !

0 811 363 646

Service 0,06 € / min
+ prix appel